



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

04/03/2026

Date d'affichage :

04/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260314-25\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 11 mars 2026**

Délibération n°25 - 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement les Seurre (25 rue de l'Eglise 21820), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 42

pouvoirs : 6

votants : 48

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier
Pagny le Château	M. BECQUART Alain	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul
Seurre	Mme SIRUGUE Sarah	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



Mme GEOFFROY-DUPIN  
Géraldine

ID : 021-242101509-20260314-25\_2026-DE\_S

**Délégués titulaires absents excusés :**

Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine

**Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :**

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Trouhans	Mme PEPIN Nadine

**RESSOURCES HUMAINES – Présentation du Rapport Social Unique 2024**

ANNEXE : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L231-1 à L232-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles R 231-3 et suivants ;

Considérant la présentation faite au Comité Social Territorial le 5 février 2026 ;

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (ancien Bilan Social) chaque année. Il rassemble des données autour de grandes thématiques (l'emploi, le recrutement, les effectifs, la rémunération, l'absentéisme, la formation, le dialogue social...).

Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.

Concernant uniquement l'emploi public, ce rapport ne contient pas de données sur le SPIC Déchets, entité de droit privé.

Le rapport social unique, joint en annexe, porte sur des données arrêtées au 31 décembre 2024. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Considérant la présentation faite auprès de la Commission ressources humaines/vie associative/insertion/santé le 5 mars 2026 ;

**Cette communication entendue, les délégués communautaires prennent acte du rapport social unique 2024.**

Pour copie conforme,  
Le Président, Sébastien DELACOUR

